

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 18 JUIN 2026 À 18h30

PROCES-VERBAL No 422

Présents	Mmes Karine JEAN-CARTIER, Christine HUTIN, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTH LISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Meala TESFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Miroslav ONDRAS, Kevin POLTE
Excusés	-
Absents	-
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER et Tracy MONNEY, conseillères administratives, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal et M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Propositions du Conseil administratif
 - a) Projets de délibération
 - *Règlement relatif à l'octroi de subventions aux sociétés sportives*
 - b) Projet de résolution
 - *Néant*
 - c) Proposition du Conseil administratif
 - *Néant*
5. Propositions des membres du Conseil municipal
 - a) Projet de délibération
 - *Néant*
 - b) Projet de résolution
 - c) Projet de motion
 - *M2026-05 Revue des modalités de paiement des jetons de présence, ainsi que le financement des participants au voyage de fin de législature, incluant les contributions des jetons à celui-ci.*
 - d) Questions écrites et orales
6. Pétitions
 - *Néant*
7. Droits d'opposition
 - *Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs*
8. Questions
9. Divers

Mme Santimaria, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation du procès-verbal du 12 mai 2026

La Présidente explique que la version du procès-verbal envoyée par mail contenait des passages surlignés au jaune, commentaires de son auteure, qui ont été rectifiés entre temps. Pour information il s'agissait d'indications orthographiques de noms et de l'année du rapport qui était bien 2024.

Page 3072 (3063) : M Jolissaint relève que M. Gioria figure une fois dans les personnes présentes et une fois dans les excusées.

Page 3074 (3065) : À la 5^{ème} ligne du 8^{ème} paragraphe **M. Guyot** informe que les noms à compléter étaient Mme Erika Honnay et M. Mori Mauree Dasaraden.

Page 3080 (3071) À l'avant-dernière ligne du dernier paragraphe « M. Guyot annonce toutefois que le budget cantonal 2027 prévoit une étude préliminaire... » doit être remplacée par « M. Guyot annonce toutefois que le budget cantonal 2027 devrait prévoir une étude préliminaire... »

➤ **Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est approuvé par 12 voix pour, 0 non, 0 abstention**

2) Communication du bureau du conseil municipal

- Mots de la présidence

En cette année de législature, **la Présidente** relève que, pour la première fois, le Conseil administratif effectuera lui aussi un tournus de la fonction de maire. Ainsi, celle-ci est endossée depuis le 1^{er} juin par M. Julien Guyot, responsabilité qu'il exercera avec brio, elle en est certaine.

Relevant que ce Conseil municipal est en fonction depuis une année, la Présidente encourage à continuer à débattre, partager et questionner aussi souvent que nécessaire, mais toujours dans le respect de chacun et des procédures.

- Décision de l'ACG du 25 mars 2026

La Présidente informe que cette décision est entrée en force.

- Dates du CM

La Présidente communique les dates du CM pour l'année à venir, lesquelles sont les suivantes :

Lundi 14.09 (20h15) – Jeudi 15.10 (20h15) – Lundi 16.11 (18.30) + repas – Mardi 15.12 (18.30) – Mercredi 10.02 (20h15) – Mardi 09.03 (20h15) – Mercredi 14.04 (20h15) – Jeudi 13.05 (18.30) + repas – Mardi 15.06 (20h15)

3) Communications du conseil administratif

- **M. Guyot**

- Subvention éclairage public

M. Guyot a le plaisir d'annoncer que le fonds Energie Collectivités publiques a octroyé des subventions à la commune de Dardagny pour l'éclairage public communal à hauteur de CHF 14'757 et pour l'éclairage du stade du Moulin à hauteur de CHF 13'670.

- Écopoints – conseil déchets

M. Guyot annonce que les écopoints de la route de Challex et de la route de la Planta accueilleront le mercredi 19 août des conseillers déchets qui seront là pour répondre aux questions de la population. Des conseillers déchets seront également présents le 22 août aux écopoints de Dardagny et de La Plaine.

M. Guyot précise que ces prestations pourront être reportées en cas d'intempéries, respectivement le 26 et le 29 août.

- Gestion des déchets

M. Guyot informe que, dans le cadre de l'appel d'offres pour la gestion des déchets, les entreprises retenues sont Transvoirie et Serbeco.

Transvoirie concerne le lot 2, qui porte sur les encombrants, les déchets de cuisine ainsi que le lavage des containers, Serbeco concerne le lot 1, soit tout le reste de la gestion des déchets, dont les poubelles ménagères, le pet, le verre, le carton, l'aluminium, les capsules de café, etc.

La mairie est en train de rédiger les contrats et rencontrera prochainement Serbeco pour finaliser la mise en œuvre relative à ce changement de partenaire.

- **Rénovation énergétique LPL**

Concernant la rénovation énergétique de La Plaine, le résultat des analyses complémentaires qui ont été effectuées par les ingénieurs pour les sondes hydrogéologiques n'est pas concluant ; il n'est donc pas possible d'utiliser la nappe phréatique en dessous des bâtiments pour la production de chaleur. Dès lors, la commune a plusieurs options actuellement sur la table, et le Conseil administratif attend les estimatifs relatifs aux différents scénarios pour pouvoir se déterminer. Il faut savoir que cette situation va probablement générer un renchérissement du projet, mais le Conseil administratif reviendra dans un prochain Conseil municipal avec davantage d'informations. M. Guyot précise toutefois qu'il a été demandé aux architectes d'explorer des pistes d'économie pour diminuer le surcoût éventuel.

- **Local des jeunes**

La vitre du local des jeunes ayant été cassée, la commune a procédé à son remplacement et a porté plainte contre X. M. Guyot informe que l'assurance est entrée en matière pour un remboursement intégral des réparations.

- **Rupture canalisation de la salle polyvalente**

M. Guyot fait part de la rupture d'une canalisation centrale de l'alimentation générale en eau de la salle polyvalente, dans la pièce de la cuve à mazout, le jeudi 4 juin à 22h30.

M. Chipier est tout de suite intervenu et a contacté les Services industriels genevois (SIG) pour fermer les sorties d'eau et autres. Toutefois, face à l'ampleur des écoulements, les sapeurs-pompiers ont été appelés et sont intervenus. Une solution de remplacement temporaire a été mise en place, avec une borne hydrante avoisinante, mais désormais, la remise en service de l'infrastructure est quasi définitive au niveau de l'eau.

M. Guyot ajoute que cet incident a également impacté la chaudière, laquelle, en raison de dégâts d'eau, va faire l'objet de quelques interventions, notamment pour changer certains tuyaux qui ont été déformés.

La mairie a également fait une déclaration à l'assurance et attend son retour.

M. Guyot tient à remercier M. Chipier pour son intervention rapide, ainsi que les SIG et les sapeurs-pompiers pour leur excellent travail jusqu'à très tard dans la nuit.

- **FC Donzelle – petit terrain en synthétique – refus**

À la suite d'une demande du FC Donzelle de remplacer le terrain en herbe par un terrain synthétique, et après avoir parcouru les limbes de tous les services du département du territoire pour obtenir des préavis, il s'avère que l'Office de l'urbanisme ne veut pas entrer en matière, notamment en raison de la proximité avec l'Allondon et de la non-perméabilité du sol que cet aménagement engendrerait.

- **Toit stade**

Concernant la buvette du stade, l'entreprise Genolet a procédé à une intervention de réensemencement du toit végétalisé qu'elle ne voulait pas assumer jusqu'ici. Il s'avère que le substrat précédent n'était pas adéquat pour une telle structure, surtout sur les parties les plus pentues du toit.

Cette intervention ayant tout de même coûté CHF 5000.-, l'entreprise en question a sollicité la commune pour une participation, mais cette dernière a estimé que cette prestation devait entrer dans le cahier des charges du mandat, et qu'il n'y aurait donc pas un denier public supplémentaire investi à ce sujet.

- Mobilité – arrêt de bus Dardagny

Accompagné de David Rodriguez, M. Guyot a rencontré l'Office cantonal du génie civil quant à l'arrêt de bus Dardagny douane, et différentes variantes des quais TPG ont été discutées. Le Conseil administratif a décidé de partir sur un arrêt de bus bloquant qui a un quai de chaque côté. Cette option offre l'avantage de sécuriser les piétons sur les deux abords du bus, et de potentiellement réduire la vitesse à l'entrée du village vu qu'il ne sera pas possible de croiser dans les deux sens.

- Plots blanc/rouge pour freiner véhicules

S'agissant des mesures à l'essai avec la pose de plots entre novembre et décembre, le Conseil administratif a réaffirmé son désir de mise en œuvre, et attend un plan d'implantation de la part de l'OCGC pour aller de l'avant. À noter que l'Office en question a été rendu attentif au fait que ces mesures ont produit d'autres effets néfastes, notamment l'empiètement de certaines voitures sur le trottoir pour pouvoir croiser. Par conséquent, des réflexions seront menées à ce sujet, incluant une potentielle installation de potelets pour sécuriser les piétons.

- Momodu 2.0

Par rapport à la motion Momodu 2.0, la commune est toujours en phase d'élaboration du projet, et est actuellement en pourparlers avec les TPG et la Fondation Modus afin d'établir les fameux totems de mobilité à la gare de La Plaine et probablement au Château de Dardagny, et mettre à disposition des vélos à assistance électrique 25 km/h dans ces deux lieux.

M. Guyot informe être actuellement en phase de relecture pour la demande de subvention auprès de la Fondation Modus, et qu'il ne manquera pas revenir à ce sujet en plénière.

- Manifestation culture – dates

Un apéro de l'histoire sur la conquête de l'air a eu lieu dimanche passé, ici même, et s'est très bien passé, mais il n'y a eu que 4 personnes.

M. Guyot annonce les événements prévus cet été, organisés par la commune ou en collaboration.

- 5 au 8 août, au Château : une pièce de théâtre sur Tristan et Iseult avec la Compagnie de la Ruche ;
- 15 août, dans le champ derrière la voirie : cinéma en plein air avec une diffusion d'Astérix et Obélix « Mission Cléopâtre » ;
- 26 au 30 août : le Théâtre de la Mouette proposera une pièce sur la thématique de l'histoire de la gastronomie, en prenant en filigrane l'histoire du vol-au-vent ;
- 5 septembre, à l'Allondon : Clean-Up-Day pour la sensibilisation et l'information vis-à-vis des déchets en nature ;
- 12 septembre : pièce du Théâtre de Carouge (la commune n'a pas encore l'intitulé de la pièce ;
- 14 au 20 septembre : projet photographique « portraits de village »

- Culture – concession Bibliobus renouvelée

Le Conseil administratif a décidé de renouveler la concession avec le Bibliobus, selon la même fréquence, soit une fois par mois à La Plaine et à Dardagny.

- **Concours étiquette de vin**

Concernant le concours sur l'étiquette de vin, M. Guyot signale que plusieurs artistes en herbe se sont essayés à la proposition (la commune les remercie chaleureusement). Il annonce que la grande gagnante est Mme Céline Marie Gisbert, laquelle fera donc les étiquettes des vins de la commune.

- **Subventions sociales**

La commission s'est réunie au début de ce mois, et les subventions octroyées par la commune sont disponibles sur CMnet.

Le 22 mai dernier, une délégation de cette même commission s'est rendue à la projection d'un court-métrage intitulé *LOTOS* de Juliette Arduini, dans le cadre d'une subvention qui a été octroyée à ce projet. M. Guyot relève la qualité de ce court-métrage qui devrait donner lieu à une exposition à la fin de l'année, avec projection et discussion autour de celui-ci.

- **Divers – visite Firmenich**

Le 3 juin dernier, une délégation des représentants de la commune est allée visiter le site Firmenich de La Plaine. Celle-ci s'est avérée très intéressante, ayant permis d'en savoir un peu plus sur ce que fait la plus grande entreprise du territoire communal.

- **Mme Monney**

- **Promotions et concert élèves**

La fête des 8 P aura lieu le mardi 23 juin, à 18h30, laquelle sera suivie d'un buffet canadien, et la présence des membres de la commission cohésion sociale et sport est vivement demandée.

En ce qui concerne la fête des écoles, autrement nommée les Promotions, celles-ci auront lieu samedi 27 juin dès 15h30 à la salle polyvalente. La présence des conseillers municipaux est requise afin de présenter les autorités communales lors de ce chaleureux évènement.

La présence des représentants de la commune est également attendue le lendemain, soit le dimanche 28 juin, durant la matinée, pour le rangement. En ce qui concerne l'horaire précis, Mme Monney le transmettra aux conseillers municipaux dès qu'il sera finalisé.

- **Plan canicule – aînés – élèves**

Mme Monney informe que le plan canicule a été activé ce matin. Pour les aînés, à l'instar de ce qui avait été fait l'an passé, la commune est en préparation d'une lettre qui va leur être envoyée, afin de leur rappeler les gestes importants pour se préserver de la chaleur. Si la période devait perdurer, la commune essaierait d'appeler tous les aînés qui vivent seuls, et une augmentation des dispositions serait possible s'il s'avérait nécessaire de passer à l'échelon supérieur du plan.

Pour ce qui est des enfants, Mme Monney fait part de la décision du Département de l'instruction publique (DIP), de dispenser les élèves de 1P et 2P de présence à l'école lundi et mardi prochain. Une permanence sera toutefois tenue afin de garder les enfants dont les parents ne peuvent pas s'organiser différemment.

- **Augmentation débit d'eau lors des promotions**

La commune a pris la décision d'augmenter la dotation en eau conformément à la demande du DIP. Mme Monney, indiquant avoir préalablement pris la décision de fournir des petites bouteilles d'eau aux élèves de 1P et 2P, signale qu'il est possible que cette mesure soit étendue aux autres élèves si la canicule devait perdurer jusqu'à samedi prochain.

- **Mme Zoller**

- Félicitations à Mme Santimaria et à M. Guyot

Mme Zoller adresse ses félicitations à M. Guyot pour sa prise de fonction en tant que maire. Elle lui souhaite beaucoup de réussite, et espère que cette nouvelle responsabilité soit porteuse de beaux projets et de réussites partagées.

Elle félicite également la Présidente du Conseil municipal pour sa prise de fonction.

- Demande d'une citoyenne table orientation – Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Mme Zoller informe qu'une citoyenne a proposé à la commune d'installer une table d'orientation plutôt sur les hauteurs. Pour faire suite à un premier contact avec l'OCAN, afin de savoir s'il était possible d'aller quelque part sur le territoire agricole, de préférence sur un point haut, elle relate que l'OCAN a proposé à Dardagny de devenir commune pilote, et de travailler avec le service du développement rural de l'OCAN. Ce dernier a embauché quelqu'un pour effectuer ce développement du tourisme rural, et des fonds sont disponibles pour ces études.

Le Conseil administratif a accepté de participer à ce projet qui devrait débiter en fin d'année 2026. Le projet de table d'orientation reviendra vers la commission aménagement et urbanisme dès qu'il y aura matière à travailler sur le sujet.

- Passerelle Allondon

L'administration a convenu d'avancer jusqu'à la demande d'autorisation, et une présentation de l'image sera faite au Conseil municipal une fois que le projet sera prêt et l'analyse des coûts précisée.

- Parcelle 1379 – présentation au public

Par rapport à la concertation d'hier soir, environ 70 personnes étaient présentes, et une grande diversité d'opinion s'est exprimée. Certains participants se sont montrés totalement opposés à une densification de secteur, parfois de manière très agressive, estimant que la commune risquait de perdre des espaces verts, notamment à proximité de La Plaine. À l'inverse, d'autres ont manifesté un soutien très positif au projet.

De nombreuses interventions ont également porté sur les jardins potagers. Indiquant qu'une participante a demandé à la commune de proposer des solutions pour préserver cette activité, Mme Zoller rappelle qu'au lancement de ce projet, il avait été expressément indiqué, déjà dans les statuts, que ce lieu était mis à disposition de manière provisoire. Mme Zoller cite le règlement des jardins qui stipule que « *la commune se réserve le droit de résilier en tout temps la location d'une ou de plusieurs parcelles en cas de besoin, moyennant l'observation d'un délai d'un mois. Les cas d'urgence sont réservés, et dans ce cas le prix de la location pour l'année sera offert* ». Il est également spécifié qu'aucun recours n'est possible à cette décision de la commune.

Cependant, la commune entend les jardiniers et jardinières, et compte étudier des solutions pour proposer des jardins participatifs sur la commune.

- Pro-vélo samedi 20.06 parents/enfants

Mme Zoller informe que cette journée a été annulée faute d'inscription.

4) **Proposition du conseil administratif**

- a) Projets de délibération

➤ **L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 non, 0 abstention**

D2026.06 - Délibération relative à l'adoption d'un nouveau règlement pour l'octroi des subventions aux associations sportives

vu la nécessité pour la commune de Dardagny d'adapter son règlement relatif à l'octroi des subventions aux associations sportives ;

vu les incohérences constatées dans les montants de subventions projetés lors de l'établissement du budget 2026 ;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

D E C I D E

Par X voix pour, X voix contre et X abstention

1. D'approuver le nouveau règlement relatif à l'octroi des subventions aux associations sportives, version du 8 juin 2026 annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire/l'adoption par le Conseil d'Etat.

La Présidente passe la parole à Mme Monney.

Mme Monney explique la genèse de cette délibération. Celle-ci découle de l'élaboration du budget 2026, du calcul projeté des subventions 2026. La commune s'est assez vite rendu compte que la méthodologie de l'époque était beaucoup trop sensible aux variations des liquidités des associations sportives. Cette situation aurait facilement impliqué qu'une association sportive effectuant de gros achats ou investissements divers se retrouve par la suite avec une subvention qui explose, alors même que son fonctionnement n'aurait pas particulièrement changé.

Le deuxième point qui explique cette délibération est que la commune recevait de plus en plus de demandes de sociétés sportives extérieures à la commune, et que l'absence de règlement sur lequel s'appuyer rendait difficile un positionnement. **Mme Monney** précise que le règlement présenté ce soir a été contrôlé par le SAFCO et qu'il est donc juridiquement applicable.

➤ **La délibération est approuvée par 11 voix pour, 0 non, 1 abstention**

5) Propositions des membres du Conseil municipal

- a) Délibération – néant
- b) Résolution – néant
- c) Motion - M2026-05 – revue des modalités de paiement des jetons de présence, ainsi que le financement des participants au voyage de fin de législature, incluant les contributions des jetons à celui-ci.

➤ **L'entrée en matière est approuvée par 12 voix pour, 0 non, 0 abstention**

La Présidente passe la parole à M. Marti.

M. Marti rappelle que cet hiver, le Conseil municipal avait pris position et avait accepté la motion 2025-02. La commission des finances avait reçu mission de se pencher sur le sujet pour revenir en plénière avec un rapport de conclusion, ce qui a été fait en mars dernier. Au vu des nombreuses questions formulées par l'hémicycle, le sujet a été renvoyé en commission pour aboutir à une proposition plus mature.

La commission des finances s'est donc réunie, et M. Marti remercie les membres pour leur investissement sur le sujet qui a généré beaucoup d'échanges, et qui, de ce fait, a donné lieu à la rédaction d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité, pour refléter les deux opinions qui se sont exprimées.

Au vu d'une proposition qui finalement est apparue bancaire aux membres de la commission des finances, ces derniers ont convenu qu'ils proposeraient une nouvelle motion au Conseil municipal. M. Marti remémore que l'esprit de la première motion était de poser un cadre permettant notamment de contrôler/sanctionner un manque d'assiduité d'un ou plusieurs conseillers municipaux. Toutefois, sachant que la rémunération des séances du Conseil municipal est mise dans un pot commun pour les personnes qui participent au voyage, force est de constater que l'application d'un mécanisme de sanction impacterait la contribution au pot commun, et s'éloigne donc de l'objectif premier d'une sanction individuelle.

M. Marti explique que le fait de sanctionner une présence en Conseil alors qu'un travail important est fait en commission a été remis en cause, donnant lieu à une dichotomie en termes de valorisation des présences. La question du maintien de ce système solidaire de pot commun s'est également posée et a fait débat au sein de la commission, de même que de savoir si les conjoints pouvaient ou pas en bénéficier. L'ensemble de ces questionnements a fait que la commission des finances a eu de la peine à se positionner.

Cette nouvelle motion proposée, laquelle reste compatible avec le mécanisme des jetons, consiste à :

1. Remplacer la motion 2025-02 par cette nouvelle motion en reprenant son objectif ;
2. Mandater une commission ad hoc composée de membres des commissions de la culture et des finances pour aborder dans son ensemble la problématique de la motion ;
3. Fixer pour cette commission ad hoc le périmètre de travail suivant :
 - Définir les modalités de pénalité sur la non-participation d'un conseiller à un Conseil, voire d'une commission
 - Confirmer ou redéfinir la répartition des montants alloués aux jetons de présence du Conseil et des commissions
 - Poser le cadre budgétaire qui correspond à la proposition
 - Redéfinir le cadre de la participation financière au voyage de fin de législature
 - Redéfinir le coût de la participation des conjoints
 - Réfléchir au maintien ou pas d'un pot commun, voir si la commune aide à thésauriser ou pas
 - Décider en fonction de l'approche choisie si la décision de participer ou pas au voyage doit être prise en début de législature, car aujourd'hui le mécanisme des jetons est dicté par cette intention

Mme Hutin demande une clarification sur la portée de cette motion en cas d'approbation. M. Marti explique qu'elle a pour objectif la création d'une commission ad hoc qui reviendra avec un rapport de conclusion dressant la problématique dans son ensemble, et traitant à la fois la question de la rémunération, des sanctions possibles, en harmonie avec le concept de voyage de fin de législature.

M. Wyss précise que les jetons de présence pour le Conseil municipal ne sont pas calculés par rapport au nombre de séances. Par conséquent, qu'il y ait une ou 10 séances par année, la somme perçue serait de CHF 600.

M. Marti explique qu'il s'agit là d'une des problématiques du système, sachant que le règlement actuel parle de jetons par présence alors que, dans les faits, la rémunération est forfaitaire.

➤ **La motion 2026-06 est approuvée par 9 voix pour, 1 non, 2 abstentions**

M. Guyot précise que le Conseil administratif prend acte de l'acceptation de cette motion et qu'il désignera ultérieurement, en son sein, le magistrat en charge de cette commission.

La Présidente demandant quelles personnes parmi les membres de la commission culture et finances souhaiteraient rejoindre cette commission ad hoc, MM. Marti, Freymond et Ondras lui font part de leur intérêt.

Ladite commission sera donc composée de M. Marti à la présidence et de MM. Freymond et Ondras.

d) Questions écrites et orales

6) Pétition

- Néant

7) Droits d'opposition

- Décision de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) allouée à l'association de la Formation continue petite enfance genevoise (FOCPE) pour un montant de CHF 400'000,-

La Présidente rappelle que des décisions sont prises par l'ACG lors de ses séances, mais que les conseillers municipaux ont un droit de recours. Si 2/3 des conseillers municipaux ou 1/3 des conseillers municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, ils peuvent le rejeter. À noter que le financement de ces décisions est effectué par le Fonds intercommunal.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote de cette décision.

➤ **La décision de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention FFPC allouée à la FOCPE pour un montant de CHF 400'000 est approuvée par 8 voix pour, 0 non, 4 abstentions**

8) Questions

Mme Vocat indique avoir été plusieurs fois questionnée par rapport à une éventuelle réfection de la façade du Château, et demande donc si des rénovations sont prévues.

M. Guyot signale que des rénovations sont prévues, mais uniquement à l'intérieur du Château.

Mme Zoller complète en expliquant qu'une réfection de façade d'un bâtiment historique requiert un crépi particulier, et qu'une telle intervention doit passer par une autorisation de construire, sans compter que l'échafaudage coûte très cher. Pour le moment, la commune n'a pas prévu cet investissement.

9) Divers

Revue Genevoise

La Présidente annonce que la sortie du Conseil pour aller voir la Revue Genevoise est fixée au 15 novembre 2026, à 14h30.

La Présidente fait un tour de table pour savoir qui sera présent à cette sortie.

Mme Hutin – non
M. Ondras – non
M. Freymond – 2 x (à confirmer pour la deuxième personne)
M. Polte– non
Mme Rothlisberger – non
Mme Vocat – non
Mme Ramu– non
Mme Santimaria – 2 x
M. Jolissaint – oui
Mme Jean-Cartier – oui
Mme Tesfamichael – oui
Mme McClellan– oui
M. Marti – 2 x
M. Weiss – oui
M. Wyss - non
Mme Monney – 2x
Mme Zoller – 2x
M. Guyot - 2x

Fin de la séance à 21h07.

La Présidente

Doriane Santimaria



Une conseillère municipale

Meala Tesfamichael



Le secrétaire

Stefan Weiss

